

Mot du président

Bonjour à toutes et à tous,

La fièvre du printemps !

C'est prouvé, la fièvre du printemps existe réellement. Ce n'est pas seulement le changement d'heure qui entraîne une lassitude au réveil. Cette dernière se manifeste entre la mi-mars et la mi-avril.

Dès que la lumière s'allonge au printemps, la nature se met en mode renaissance. C'est la saison du revouveau. Les gens sont habités par le désir du changement. De notre côté, c'est la période de l'organisation scolaire. Malgré la fatigue cumulée de l'hiver, plusieurs trouvent un regain d'énergie en élaborant des projets dans une perspective d'optimisation des conditions d'enseignement et d'apprentissage. Il est important de nous informer de vos idées en organisation scolaire. Nous sommes là pour vous aider à réunir les conditions gagnantes pour mener à bien leur réalisation.

Assez c'est assez !

Mettre son pied à terre et dire « Non, j'en ai assez ! ». Le verre est plein et on en ajoute encore. Le verre déborde et ça continue toujours... Faut-il attendre la rupture pour que ça cesse ? Certainement pas ! La verrerie est vide, il n'y a plus de réserve. Nous devons nous en tenir à ce que nous avons. C'est ainsi que se retrouve notre effectif enseignant. Il n'y a plus de suppléants, les banques sont vides. Prenons soin de ce que nous avons, évitons l'usure prématurée. J'espère que le message arrivera aux oreilles des « décideurs ».

En terminant sur une note plus positive, je tiens à souligner le travail réalisé par une équipe d'enseignantes et d'enseignants de la Formation générale des adultes. En effet, encore cette année, ils ont motivé leurs étudiants à participer au concours « Ma plus belle histoire » de la FSE. En collaboration avec les autres syndicats de l'enseignement de la région, un recueil régional sera publié. C'est le 20 avril prochain qu'aura lieu le lancement de ce recueil lors d'une activité régionale à la Dam-en-Terre. Félicitations ! Pour moi, c'est « une belle histoire ! ».

Enfin, je vous invite à surveiller vos courriels pour connaître les actions de mobilisation à venir.

Au plaisir,

Droit aux prestations régulières d'assurance-emploi après une période de prestations du RQAP

Le fait d'avoir bénéficié d'une longue période de prestations au RQAP (prestations de maternité et parentales) a parfois pour effet qu'une personne ayant une fin de contrat ou une mise à pied pendant ou juste après cette période de prestations se fasse refuser son droit à des prestations régulières d'assurance-emploi (AE).

Par exemple, une femme recevant 50 prestations du RQAP d'avril 2022 à avril 2023 et ayant une fin de contrat en juin 2023 n'aurait actuellement droit à aucune prestation régulière d'assurance-emploi, même si elle était revenue au travail en avril 2023, puisqu'elle n'aurait pas assez d'heures assurables et qu'elle n'aurait pas droit aux prolongations de sa période de référence ou de prestations.

Or, le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) a entrepris un recours contestant la constitutionnalité des dispositions actuelles. Le MAC prétend qu'elles ont un effet discriminatoire sur les femmes.

Nous ne pouvons évidemment pas présumer du dénouement que connaîtra ce recours (probablement en Cour suprême), mais la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est d'avis qu'il a des chances raisonnables de succès.

En attendant, si vous croyez être concernée par cette problématique, et afin de protéger vos droits éventuels, nous vous invitons à faire quand même une demande de prestations régulières d'AE, qui sera probablement refusée. Dans un tel cas, veuillez communiquer avec nous avant d'effectuer une demande de révision administrative. Nous pourrions vous accompagner dans la démarche.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Joël Gagné ou Éric Paradis au 418-662-7692.

Fête du syndicat

Message aux personnes qui ont pris ou prendront leur retraite pendant de l'année scolaire 2022-2023.

Votre organisation syndicale vous invite à réserver la soirée du **1^{er} juin 2023**. C'est à ce moment que nous soulignerons le départ à la retraite de plus de 25 enseignantes et enseignants à la salle François-Larochelle de la Dam-en-terre. Une invitation vous sera transmise au cours des prochaines semaines par courrier postal.

Nous vous réservons de belles surprises avec des modifications aux traditions de l'événement.

Nous comptons sur votre présence.

Baromètre international de la santé du personnel de l'éducation

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) vous invitent à répondre à une enquête internationale élaborée par le Réseau Éducation et Solidarité et la Fondation MGEN pour la Santé Publique.

Cette enquête s'adresse à l'ensemble du personnel de l'éducation en activité auprès d'élèves de 3 ans à 18 ans. Votre participation consiste à remplir un questionnaire d'environ 15 minutes. En participant, vous contribuez à une meilleure vision du vécu et des conditions de travail du personnel de l'éducation dans différents pays afin de pouvoir par la suite mettre en place des actions adaptées.

Cliquez sur le lien suivant pour participer : [Cliquez ici](#).

Pour davantage de renseignements, communiquez avec nous.

Rémunération du personnel enseignant à temps partiel légalement qualifié effectuant de la suppléance - Mise à jour du calculateur

Il a été constaté par la FSE que dans la dernière version du calculateur de la compensation annuelle n'apparaissait pas la majoration pour la compensation de vacances annuelles (4 % ou 6 %) au calcul de l'entente. Nous avons mis à jour le calculateur sur notre site web qui tiendra compte du pourcentage de vacances.

Il est possible de transférer les dates de suppléances ainsi que le nombre de minutes par période par un « copier-coller ». Nous sommes sincèrement désolés des inconvénients que cette correction peut apporter pour vos suivis.

Concernant la modification du fichier Excel du calculateur de la compensation annuelle, vous devrez toujours utiliser le mot de passe « *calcul101* » afin d'en déverrouiller le contenu.

[Calculateur et tutoriel](#)

La consultation

Avec le travail de l'organisation scolaire, les équipes école sont de plus en plus consultées. Ce processus est prévu dans notre convention locale, nationale ainsi que dans la Loi de l'instruction publique. Dans cette dernière, il y a 3 niveaux :

- ✓ être consulté formellement;
- ✓ participer à l'élaboration d'une proposition;
- ✓ formuler une proposition.

Concernant la consultation formelle, la jurisprudence a établi qu'elle implique la présence de 3 éléments essentiels :

- ✓ l'information pertinente doit être fournie;
- ✓ un laps de temps raisonnable doit être accordé pour prendre connaissance de l'information et se faire une opinion;
- ✓ permettre aux personnes consultées d'exposer leur point de vue sur l'objet de consultation.

En résumé, ce qui est important c'est que la consultation soit honnête et transparente.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous désirez obtenir plus d'informations.

Chandail de mobilisation

La distribution se poursuit.

La deuxième livraison est partie du Centre syndical au début de la semaine.

1^{er} jour du port du chandail :

le jeudi 6 avril 2023

par la suite, tous les **mardis** suivants

à partir du **11 avril 2023**

[Commander mon chandail](#)

